

Partenaires, communes et entreprises

→ Le Siéml assure la réalisation, le pré-financement, la mise à disposition et la mise à jour du PCRS et gère les accès.

→ Les partenaires* contribuent au financement et au fonctionnement du PCRS et ont accès aux packages PCRS sur leur territoire. Ils intègrent les clauses techniques, financières et juridiques dans les cahiers des charges pour les travaux de voirie ou de réseaux et assurent la transmission des plans de récolement au Siéml pour la gestion de la mise à jour.

→ Les communes ont accès aux packages PCRS. Elles intègrent les clauses techniques, financières et juridiques dans les cahiers des charges pour les travaux de voirie ou de réseaux et assurent la transmission des plans de récolement du PCRS vecteur en cas de travaux de voirie en régie.

→ Les entreprises de travaux de voirie et maîtres d'œuvre se connectent à la plateforme web pour extraire le PCRS vecteur et image correspondant à l'emprise de leurs travaux. Ils produisent les plans de récolement des travaux réalisés, respectant la charte graphique départementale, plans qui seront intégrés dans le PCRS pour contribuer à sa mise à jour.

→ Les entreprises de travaux de réseaux prestataires des partenaires ou des communes, en absence de PCRS vecteur, se connectent à la plateforme web pour extraire le PCRS vecteur et image correspondant à l'emprise de leurs travaux. Elles produisent les fonds de plan géoréférencés, respectant la charte graphique départementale, qui seront intégrés dans le PCRS pour contribuer à sa mise à jour.

* Agglomération du Choletais, Angers Loire Métropole, Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée, Cholet, Enedis, Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire, Loire Layon Aubance, Mauges Communauté, Saumur, Saumur Val de Loire, Segré en Anjou Bleu, Sorégies, Vallées du Haut-Anjou.

Le 1^{er} juillet 2012, la réforme « anti-endommagement des réseaux » ou « DT DICT », complétée par l'arrêté du 15 février 2012 (modifié par l'arrêté du 22 décembre 2015 et par l'arrêté du 26 octobre 2018), impose aux gestionnaires de réseaux sensibles de détecter et d'identifier clairement leurs réseaux et de répondre aux DT et DICT. Pour cela, ils doivent positionner leurs réseaux sur un fond de plan réalisé et mis à jour selon le format d'échange PCRS (plan corps de rue simplifié). Ce dernier est établi par le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, l'autorité publique locale compétente dans le département de Maine-et-Loire. Le PCRS est un outil mutualisé et incontournable pour le respect de la réforme anti-endommagement des réseaux.

Un portail de diffusion pour tous les acteurs

www.sig-sieml.fr



Mise à disposition du PCRS via :

- une plateforme web ou
- des flux vers les SIG des partenaires

Mise à jour du PCRS :

- au fur et à mesure des travaux de voirie ;
- par l'intégration des plans de récolement à la charte graphique départementale fournis par les entreprises ayant réalisé des travaux de voirie ou les entreprises de réseaux en l'absence de PCRS vecteur.

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Écouffant - CS 60145
49001 Angers cedex 01



Conception graphique : Manuela Tertin, Siéml



Le PCRS vecteur

est un référentiel de base représentant les éléments de voirie (bordures, seuils, façades, quais, arbres...). Il est obligatoire et indispensable aux gestionnaires de réseaux pour y positionner précisément leurs réseaux, et un outil de travail pour les gestionnaires de voirie.

Package : PCRS vecteur (produit final) + nuages de points et vues immersives (produits bruts d'acquisition)



10 cm
de précision géométrique



4 ans
de réalisation par le groupement BEP Ingénierie-Kadran (jusqu'en 2022)



5000 km
de linéaire de voirie en zone agglomérée



Lidar embarqué (Mobile mapping)

Système d'acquisition scan laser cinématique, couplé à une caméra sphérique pour réaliser l'acquisition d'un nuage de points de très haute densité et d'images panoramiques haute résolution. Ces données seront post-traitées pour en extraire le PCRS vecteur.



Nuage de points : des millions de points 3D géoréférencés représentant la réalité du terrain, obtenus par lidar embarqué (mobile mapping).



Vues immersives : images de très haute résolution et géoréférencées, acquises lors du passage du véhicule.

Le PCRS image

est un orthophotoplan de très haute résolution. Il couvrira le département entier et représente un excellent complément au PCRS vecteur.

Package : PCRS image (produit final) + MNT (modèle numérique de terrain) + vues stéréoscopiques (produits bruts d'acquisition)



Acquisitions aériennes

Acquisition aéroportée des prises de vues (vues stéréoscopiques) de très haute résolution grâce à des caméras de très grand format et des nuages de points du type lidar. Ces données seront utilisées pour réaliser le PCRS image et permettront d'autres usages : restitution photogrammétrique, utilisation du MNT/MNS.



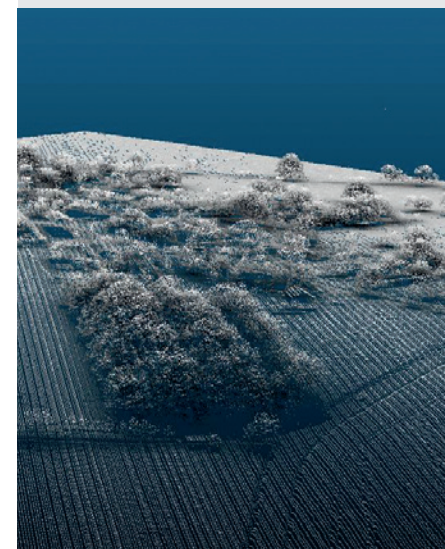
10 cm
de précision géométrique (garantie par un pixel de 5 cm)



2 ans
de 2019 à 2020



7 200 km²
dont 800 km² couverts par Enedis et 6400 km² couverts par le groupement Quarta-Sintégra-SCP Chauveau



Modèle numérique de terrain (MNT) / modèle numérique de surface (MNS) : un ensemble de points 3D comprenant uniquement les éléments du terrain naturel dans le cas du MNT, mais aussi le sursol, c'est-à-dire la végétation et le bâti dans le cas du MNS. Il s'agit d'un produit indispensable à la réalisation de l'orthophotoplan (PCRS image), mais dont les usages peuvent être variés (gestion forestière, gestion du risque d'inondation, topographique, urbanisme, télécommunications, etc.).

